

Prise en charge des frais médicaux
à concurrence de 500.000 €

Prise en charge des frais hôteliers
en cas de mise en quarantaine

Option ZAP+ pour l'annulation, y
compris en cas de COVID-19

À PARTIR DE :

28€

COTISATION EN FONCTION DE LA DESTINATION

Cette assurance multirisque couvre les séjours touristiques allant jusqu'à 6 mois et inclut les garanties « assistance spéciale COVID », comme la prise en charge des frais d'hébergement suite à une quarantaine.

Ses garanties complètes à un prix attractif peuvent être renforcées par l'option AVA ZAP+ qui couvre les annulations, y compris pour des événements liés à la pandémie.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 184 JOURS

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR,
LONG SÉJOUR

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
70 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne / Espace Schengen	Autres destinations	USA et/ou Canada
Jusqu'à 6 j	28 €	43 €	59 €
Jusqu'à 15 j	40 €	62 €	86 €
Jusqu'à 30 j	58 €	91 €	128 €
Jusqu'à 31 j	76 €	120 €	168 €
Jusqu'à 62 j	105 €	166 €	255 €
Jusqu'à 92 j	154 €	244 €	354 €
Jusqu'à 123 j	197 €	313 €	469 €
Jusqu'à 153 j	233 €	368 €	566 €
Jusqu'à 184 j	262 €	419 €	661 €

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- En cas de voyages multiples dans l'année, nous vous recommandons l'AVAntages 360.

OPTIONS



LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

AVA ZAP+ : GARANTIE ANNULATION

- 4,5 % du prix du voyage TTC avec un minimum de 20 € par personne.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	- Maximum : 2 000 € par assuré et par an - Franchise : 50 € - Objets de valeur : remboursement à 50 % du montant de la garantie
	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 500.000 €, franchise de 30 €
FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION	Avance des frais
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Maximum 300 €
RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART	Frais réels
	MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE	Titre de transport Retour
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS	Titre de transport Retour
	RETOUR ACCOMPAGNÉ DES ENFANTS MINEURS	Titre de transport Aller-Retour
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT	Maximum : 2.300 €
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	- Billet aller-retour - Maximum par personne et par jour : 80 € - Maximum : 10 nuits
	RETOUR IMPOSSIBLE	- Max. : 1.000 € par personne 150 € par nuit, max. 14 nuits
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	80 € par nuit, max. 14 nuits
	FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE	150 € par nuit, max. 14 nuits
	PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE	- Maximum par personne : 100 € - Maximum par famille : 350 €
	FORFAIT TÉLÉPHONIQUE SUITE À QUARANTAINE	Max.: 80 €
	ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT	Frais réels
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.100 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 15.300 €
INCIDENT VOYAGE	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 5.000 €
	RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H	Maximum par Assuré : 300 €
	RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H	Maximum par Assuré : 150 €
	AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE / VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT, DE PASSEPORT	Maximum par Assuré : 1 500 €
IND. ACCIDENT	CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL OU D'INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%	- Par assuré : 10.000 € - Maximum par événement : 50.000 €
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	Maximum dommages corporels, matériels et immatériels : 4.500.000 € dont 750.000 € pour les dommages matériels et immatériels avec franchise de 150 €

OPTION ANNULATION AVA ZAP+

ANNULATION	ANNULATION DE VOYAGE POUR RAISONS MÉDICALES ET EN CAS DE COVID (MALADIE ET DÉFAUT DE VACCINATION)	- Maximum : 12.000 € par assuré et 30.000 € par événement - Franchise : 15%
	ANNULATION « TOUT SAUF »	- Maximum : 12.000 € par assuré et 30.000 € par événement - Franchise par dossier : 50 €